

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN

**102 BD Edouard Herriot BP 123 Viriat BP 123 Viriat
01000 BOURG EN BRESSE**

Réaménagement de l'accueil

C.C.T.P.

Lot N°02 PLATRERIE / PEINTURES

Sommaire

A PLATRERIE / PEINTURES

0 Prescriptions particulières	3
0 1 Prescriptions techniques particulières	3
1 Déposes	6
1 1 Dépose de plafonds	6
2 Plafonds	6
2 1 Plafond Placostil	6
2 2 Plus value pour ossature primaire	6
2 3 Plus value pour plaques BA13 perforées	7
2 4 Joue d'arrêt de faux plafond cintée BA 13	7
3 Divers	7
3 1 Reprise et grilles air chaud	7
B FAUX PLAFONDS	
4 Plafonds	9
4 1 Plafond dalles 600x600 Tonga 25mm	9
C PEINTURES	
5 Peintures	10
5.1 Plafonds	10
5.1 1 Peinture sur plafonds teinte soutenue	10
5.2 Boiseries	10
5.2 1 Peinture sur ouvrages en bois	10
6 Nettoyage	10
6 1 Nettoyage des locaux	10

A **PLATRERIE / PEINTURES**

0 **Prescriptions particulières**

0 1 **◆ Prescriptions techniques particulières**

1.1 NATURE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser au titre du présent lot, comprenant :

1.1.1 CLOISONS ET DOUBLAGE

Sans objet

1.2 FAUX-PLAFONDS :

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux de faux plafonds comprendront :

- Les plans d'appareillage et études de calepinage des plafonds suspendus, avec soumission à l'avis du Maître d'Oeuvre,
- La fourniture et la mise en oeuvre des différentes ossatures nécessaires à la réalisation des faux plafonds, y compris calage et réglage,
- La fourniture et la pose des plaques dalles ou lames avec toutes sujétions de fixation à l'ossature,
- Les raccords et finitions nécessaires à l'achèvement des travaux après le passage des autres corps d'état. Un joint acrylique à la pompe sera exécuté entre la cornière périphérique des plafonds en dalle et la paroi d'appui pour une finition soignée.

1.2.1 Enduits :

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux d'enduits comprendront :

- La reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.
- La fourniture de l'outillage et du matériel nécessaire à l'exécution, tel que, échelles, échafaudages, machine à projeter...
- La fourniture et la mise en oeuvre des enduits à la main ou à l'aide d'une machine à projeter, selon la prestation demandée et les prescriptions du fabricant.
- Les raccords et finitions nécessaires à l'achèvement des travaux après le passage des autres corps d'état.
- Conformément à l'article 5.4 du CC 25.1, les tolérances de planitude seront les suivantes :
planitude locale : 1 mm sur 0,20 m ;
planitude générale : 10 mm sur 2 m (enduits sans nus ni repères).

1.2.2 Peinture:

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux de peinture comprendront :

- La reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.
- Les travaux préparatoires, tel que :
Sur béton et enduit ciment (ou bâtard)
 - égrenage,
 - exécution d'un enduit au couteau non repassé mais bien croisé en une opération.
- application d'une couche d'impression en peinture glycérophthalique mate diluée à 10 % de white spirit
- ponçage à sec, contrôle de l'état de surface et révision de l'enduit à la demande.

1.2.3 Sur plâtre ou plaques de plâtre

- égrenage à la demande,
- application d'une couche d'impression en peinture glycérophthalique mate diluée à 10 % de white spirit
- exécution d'un enduit de peinture type traditionnel non repassé mais bien croisé en une opération
- ponçage à sec, contrôle de l'état de surface et révision de l'enduit à la demande.

1.2.4 Nota

- la peinture d'impression peut être remplacée par application en plein, d'un primaire fourni par le fabricant.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

- les impressions vinyliques ou autres peintures à l'eau sont proscrites.

- La fourniture et la mise en œuvre des travaux de peinture pour les locaux et les extérieurs, entièrement finis dans les règles de l'art.

- L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du fabricant, concernant le mode de mise en œuvre :
 - Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures seront grattées, toutes les irrégularités seront effacées.
 - Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
 - Après achèvement et séchage de la couche de finition :
 - les arêtes et moulures devront être dégagées ;
 - le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'oeuvre ou le Maître d'ouvrage;
 - les reprises ne devront pas être visibles ;
 - l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

1.3 REVETEMENTS MURAUX COLLES :

- Sans objet

1.4 CAS DE SUBJECTILES EXISTANT :

- Sans objet.

1.5 ETAT DE FINITION DES REVETEMENTS

Le présent article déroge aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

Il regroupe les états de finition des différents revêtements appliqués sur des subjectils de tous types.

Les différents types de finition indiqués ci-dessous sont ceux qui seront mentionnés dans les articles de description des ouvrages.

1.5.1 Finition C :

Le film de peinture, vernis ou lasure couvre le subjectile.

Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

La finition C est d'aspect poché.

1.5.2 Finition B :

La planéité générale initiale du subjectil n'est pas modifiée.

Les éventuelles altérations accidentelles seront corrigées.

La finition B est d'aspect poché.

Il sera éventuellement admis de légers défauts d'épiderme et quelques petites traces d'outils d'application.

1.5.3 Finition A :

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions, l'entrepreneur aura implicitement à sa charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

L'aspect d'ensemble pourra être soit légèrement poché soit lisse.

Le rechapissage ne présentera aucunes irrégularités.

1.6 ECHANTILLONS ET MATERIAUX

L'entreprise devra obligatoirement préciser la marque et le type des produits qu'elle a prévu dans son offre, si ils sont différents de ceux prescrits au CCTP.

1.6.1 Suspentes et ossatures :

- Tous les éléments d'ossature des doublages, cloisons et des plafonds seront en acier galvanisé traité contre la corrosion et posés conformément aux prescriptions et recommandation du fabricant afin d'éviter tous désordres éventuels.

- Elle seront adaptées aux matériaux sur lesquels elles seront fixées.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

- Leur calage et leur réglage sera réalisé sous la seule responsabilité du titulaire du présent lot avec notamment le respect des différentes hauteurs de pléniums concernant les plafonds et des cotes d'implantation des plans concernant les doublages et cloisons.
- Leur mise en œuvre sera conforme aux prescriptions des procès verbaux de résistance au feu.

1.6.2 Cloisons

- Les plaques devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.
 - Les carreaux de plâtre devront répondre aux prescriptions de l'article 2.1 du CCT 25.31.
 - Les matériaux de joints et raccords seront des colles et du plâtre PFC répondant aux prescriptions de l'article 2.2 du CCT 25.31 et dans tous les cas conformes aux impératifs de l'Avis Technique du matériau considéré.
- Les matériaux résilients devront être conformes aux caractéristiques énoncées à l'article 2.4 du CCT 25.31.

1.6.3 Plafonds

- Tous matériaux ou produits ayant soufferts, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du stockage ou de l'exécution, seront refusés et leur remplacement sera totalement à la charge de l'entrepreneur.
- Les joues verticales au droit des décrochements de niveaux de plafond, des trappes, des trémies et des logements d'appareils de climatisations, s'il y a.
- Les renforcements d'ossatures pour maintenir les luminaires et leurs câbles d'alimentations s'il y a lieu.
- Les découpes pour les passages de canalisations détecteurs incendie ou autres ouvrages à travers les plafonds suspendus ou leurs jouées.
- L'incorporation des trappes nécessaires selon le cas pour la visite du plénum (selon règles de sécurité) et pour l'accès aux organes de réglage de climatisation, vannes, boîtes de raccordement électriques, etc...
L'implantation et les dimensions de ces trappes sont à définir en accord avec les entreprises des corps d'état techniques.
Elles seront de présentation soignée et le plus discrète possible, compris cadre, contre-cadre, remplissage à fleur du plafond, charnières, carré de condamnation.

1.7 ENDUITS :

Les plâtres, eaux de gâchage, adjuvants, charges devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1.

1.8 ISOLANTS :

Les matériaux isolants devront être de 1ère qualité en l'espèce indiquée, et comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci est nécessaire. Leur degré de résistance au feu devra répondre à celui exigé compte tenu du classement feu de la construction.

1.9 PEINTURES :

- Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.
- Les peintures ainsi que les produits devront être compatibles avec le subjectile et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant,
- les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.
- Les couches d'impression devront être ajustées aux subjectiles en raison des différences d'absorption de ces derniers.

1.10 REVETEMENTS MURAUX COLLES :

- Les matériaux seront commandés obligatoirement de telle sorte qu'il y ait identité d'aspect de toute manière, ils seront classés par lots afin de minimiser les phénomènes de nuancement.
- Ils seront livrés avec leurs emballages et seront stockés dans des locaux présentant les conditions ambiantes requises.

1.11 ECHANTILLONS ET COLORIS :

L'entrepreneur devra effectuer toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'applications correspondantes, sans supplément de prix.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

Aucun travail ne sera entrepris avant que la surface témoin correspondante ne soit agréée par l'Architecte.

L'entrepreneur doit comprendre dans ses prix, l'incidence de l'emploi de couleurs fines et vives qui seront demandées.

Il doit comprendre également, toutes les sujétions pour rechampissages et découpes de tons qui pourront être prévus dans le projet de décoration ou demandées par l'Architecte.

1.12 NETTOYAGE

- Tous déchets de matériaux seront évacués au fur et à mesure de l'avancement au frais du présent titulaire du lot.
- L'entreprise au fur et à mesure de son intervention, procédera au nettoyage des tâches d'enduits et de peintures sur tous les ouvrages.
- L'entreprise devra assurer le nettoyage soigné des locaux après exécution de ses ouvrages conformément aux exigences des prescriptions communes TCE.
- Le titulaire du présent lot aura également à assurer le nettoyage de ces ouvrages et de ceux des autres corps d'état de manière à livrer un bâtiment utilisable dans l'état à la réception des travaux. Ces travaux de nettoyage seront réalisés conformément aux prescriptions précisées ci-après dans la partie "description des ouvrages".

1.13 NOTA

L'entreprise devra fournir au Maître d'œuvre :

- Les plans de calepinage
- Les détails d'exécution
- Les fiches techniques des produits utilisés
- Les procès verbaux de réaction au feu des matériaux employés
 - Les procès verbaux de résistance au feu des plafonds et cloisons

1 Déposes

1 1 • Dépose de plafonds

Dépose de plafonds placos ou briques
y compris ossature support.
compris:

- sortie, chargement et évacuation gravats.

→ **Localisation :**

- plafonds suspendus à l'aplomb de l'accueil et bureau

2 Plafonds

2 1 • Plafond Placostil

Plafond suspendu sur ossature en métal genre "Placostil",
constitué de :

- suspentes adaptées aux supports, clouées sur la joue des solives ou chevronnage ou fixées sous plafond existant conservé,
- fourrures F 530 pour constitution de l'ossature du plafond,
- plaques de placoplâtre d'épaisseur de 12.50 mm, vissées sous l'ossature,
- joints traités par bandes d'enduit.
- têtes de vis recouvertes d'enduit.
- planéité conforme aux exigences des normes en vigueur,
- complexe rendu fini, prêt à être peint

→ **Localisation :**

- Zone entre cloison bureau et aplomb banque d'accueil

2 2 • **Plus value pour ossature primaire**

Plus value sur plafond pour ossature primaire
type Stil Prim* 100
entraxe 1.20m, fixé sur sous plancher béton par Stil Prim
et toutes sujétions

→ **Localisation :**

- Zone entre cloison bureau et aplomb banque d'accueil

2 3 • **Plus value pour plaques BA13 perforées**

Plus value sur plafonds en plaques BA13 standard ci-dessus
pour
Plafonds acoustiques en plaques BA13 perforées
de type "Gyptone Line 6 SP" de chez Placoplatre ou de qualité équivalente
Plaques préfabriquées décoratives de plâtre à peindre,
fixées par vis auto taraudeuses galvanisés à tête fraisée
mise en œuvre conforme aux prescriptions des fournisseurs,
compris toutes sujétions de raccords, joints et ratissage pour recevoir une peinture.
L'étendue des ouvrages et prestations à exécuter comprendra :

- L'ossature métallique galvanisée avec rails,
 - Les démarches, recherches et prises de renseignements fourrures, suspentes, tiges filetées.
 - Toutes les découpes et réservations en vue de la pose des suspentes de luminaires,
 - Le traitement des joints selon prescriptions du fabricant
 - La mise en place d'un matelas de fibres minérales 100mm.
 - Traitement au droit des éclairages encastrés à prévoir compris toutes sujétions de fixations.
- Compté en plus value sur plafond standard

→ **Localisation :**

- plafond ci-dessus : Zone entre cloison bureau et aplomb banque d'accueil

2 4 • **Joue d'arrêt de faux plafond cintree BA 13**

Fourniture et pose de joue verticale d'arrêt de faux plafond en plaque de plâtre BA13
comprenant:

- ossature verticale en placostil fixée sur plafond (dalle pleine),
 - plaquage en plaque BA 13 H.O.35m
 - traitement des joints par bandes et enduits
- ensemble fini prêt à peindre
et toutes sujétions de mise en œuvre et cintrage de l'habillage

→ **Localisation :**

- périphérie aplomb banque d'accueil avec partie cintrée
- devant vitrages extérieurs (en prévision)

3 **Divers**

3 1 • **Reprise et grilles air chaud**

Façon de dépose et de reprise d'une grille en plafond (chauffage air pulsé)
pour répartition sur 2 grilles au dessus de l'accueil
comprenant:

- dépose de la grille existante
- **culotte métal Y**, de section adaptée à la gaine d'arrivée
- fourniture et pose de **gaines cylindriques métalliques souple de diamètre de 160 env.**
- **grilles encastrées en plafond** de section rectangulaire adaptée : **2 unités**
grilles à peindre dans le ton du plafond

Compris:

- coudes, suspentes, bandes adhésives.
- y compris toutes sujétions

Pour l'ensemble de cette prestation

→ **Localisation :**

Réaménagement de l'accueil -

Lot N°02 PLATRERIE / PEINTURES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AIN - 102 BD Edouard Herriot BP 123 Viriat

C.C.T.P.

...Suite de "3 1 Reprise et grilles air chaud..."
- au dessus Accueil

B FAUX PLAFONDS

4 Plafonds

4 1 ◆ **Plafond dalles 600x600 Tonga 25mm**

Faux plafond en dalles de 600 x 600.

- Fourniture d'un faux plafond en dalles de fibre de roche à forte absorption acoustique, revêtu d'un voile de verre sur la contreface.

Descriptif :

- dalle "Tonga" d'Eurocoustic ou équivalent.

- série "Pastels" ou "Toniques".

- dalles de 600 x 600:

- épaisseur de 25 mm

- **couleur dans la gamme du fabricant au choix de l'architecte 30% de la surface**

- classement au feu MO.

- résistance thermique pour 25 mm, R = 0,85

- pose sur ossature Eurosystem, composée de profils en acier galvanisé dont la semelle visible est de 24 mm.

- profilés porteurs tous les 1200 mm en files parallèles et suspendus tous les 1200 mpm par suspentes appropriées.

- cornière de rives pour assurer la finition périphérique.

- mise en oeuvre conforme aux DTU 58.1 et autres DTU en vigueur selon la nature des locaux.

Compris :

- les coupes, les entailles .

- échafaudages nécessaires.

- Nettoyage des locaux, sortie et évacuation des gravois à la décharge publique.

→ **Localisation :**

- bureau

C PEINTURES

5 Peintures

5.1 Plafonds

5.1 1 ● **Peinture sur plafonds teinte soutenue**

Peinture en plafond
comprenant :
- égrenage, rebouchage et époussetage
- rattrapage des bandes
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture acrylique
- application : à la brosse, en couche croisée ou au pistolet
compris toutes protections
Travail soigné

Finition : Teinte soutenue

Support : plafonds Placostil neufs

→ **Localisation :**

- Plafond placo Gyptone: Zone entre cloison bureau et aplomb banque d'accueil

5.2 Boiseries

5.2 1 ● **Peinture sur ouvrages en bois**

Peinture sur ouvrages intérieurs en bois neuf
comprenant :
- nettoyage des supports
Ponçage et dépoussiérage
- 1 couche d'impression
- rebouchage, enduisage et ponçage si nécessaire
- peinture à deux couches, une sous couche et une couche de finition en laque peinture de type polyuréthane acrylique
- Travail soigné, finition satinée
Et toutes sujétions de rechampissage et de protection des ouvrages périphériques

- teintes au choix de l'architecte .

→ **Localisation :**

- cloisonnement vitré

6 Nettoyage

6 1 ● **Nettoyage des locaux**

Travaux de nettoyage des locaux.
Compris :
- balayage, enlèvement des gravats restants.
- grattage de tous matériaux adhérents.
- nettoyage très soigné des sols.
L'ensemble :